

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D60\_2021

Séance du 27.05.2021 – Convocation du 19.05.2021

Compte rendu affiché le 3 juin 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Michel ROULLIAT

#### Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZÉMA, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Leïla BEN MAHFOUD, Nasser MESSAÏ (à partir de 19h00), Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

#### Absents représentés

Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Nicolas PASTY par Jérôme JARDIN ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

#### **Objet : Demande d'autorisation et de construction d'unités de production de vaccins – SANOFI PASTEUR NVL – Avis de la commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-2 et suivants, R123-1 à R 123-27, et R 181-36 à R 181-38,
- VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles R 423-20 et R 423-57,
- VU la demande de permis de construire un nouveau bâtiment de production EVF, déposée le 31 mars 2021 en Mairie de Neuville-sur-Saône par la société SANOFI PASTEUR NVL,
- VU l'arrêté de M. le Préfet du Rhône N°DDPP-SPE-2021-83 portant ouverture d'une enquête publique unique relative à :
  - la demande d'autorisation environnementale pour la production de lots de vaccins rage VRVG et l'exploitation d'un nouveau bâtiment de production EVF (Evolutive Vaccine Facility), quai Armand Barbès à Neuville-sur-Saône,
  - la demande de permis de construire pour la construction d'un nouveau bâtiment de production EVF

présentées par la société SANOFI PASTEUR NVL,

- CONSIDÉRANT que la Commune est invitée à émettre son avis sur ces demandes, dans le cadre de l'enquête publique unique susvisée,

**DÉCIDE :**

- **D'ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation susvisée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités induites par la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 mai 2021

**Le Maire,  
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 07/06/2021
- Publication ou affichage le 07/06/2021

**Eric BELLOT, Maire.**

